

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

#### RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS est par la présente donné que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 5 juin 2007 à compter de 19 heures**, au Centre communautaire Le Mainbourg situé au 14115, rue Prince-Arthur, une demande de dérogations mineures au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (01-278).

La demande est à l'effet d'accorder des dérogations mineures quant aux articles 60, 71 et 333 du Règlement d'urbanisme (01-278), relativement à un bâtiment résidentiel projeté au 11904, rue Forsyth, dans le district de Pointe-aux-Trembles, sur le lot numéro 1 092 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, en date du 9 mai 2007, minute 42124, à savoir :

- permettre un alignement de construction à 2,41 mètres de l'emprise de la voie publique pour le point le plus avancé du bâtiment sur la 8<sup>e</sup> Avenue, plutôt qu'à 2,75 mètres;
- permettre une marge latérale gauche, au nord-est du bâtiment, à 1,20 mètre de la limite latérale du terrain, plutôt qu'à 1,50 mètre;
- permettre une corniche, au nord-est du bâtiment, à 0,79 mètre de la limite latérale du terrain, plutôt qu'à 1,20 mètre.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Montréal, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2007.

---

M<sup>e</sup> Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm).